



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
24 juin 2002
Français
Original: anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**
Session extraordinaire
5-23 août 2002

Ordre du jour provisoire*

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre la vingt-septième session et la session extraordinaire du Comité.
4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
5. Application de l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.
6. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa session extraordinaire.

Annotations

1. Ouverture de la session

La session extraordinaire du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sera ouverte par le Représentant du Secrétaire général.

2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

Aux termes de l'article 9 du Règlement intérieur, le Comité adopte l'ordre du jour en début de session. Aux termes de l'article 7, l'ordre du jour provisoire de chaque session est établi par le Secrétaire général en consultation avec le Président, conformément aux dispositions pertinentes des articles 17 à 22 de la Convention.

* La note explicative demandée au paragraphe 8 de la résolution 53/208 B dans lequel l'Assemblée générale a décidé que, « en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence, les raisons de ce retard seront indiquées dans une note explicative figurant dans le document », n'était pas jointe au document original.



À sa vingt-septième session, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa session extraordinaire.

Documentation

Ordre du jour provisoire (CEDAW/C/2002/EXC/1)

3. Rapport de la Présidente sur les activités entreprises entre la vingt-septième session et la session extraordinaire du Comité

Au titre de ce point de l'ordre du jour, la Présidente mettra le Comité au courant des faits nouveaux intervenus depuis la session précédente qui avaient des incidences sur les travaux du Comité.

4. Examen des rapports présentés par les États parties en application de l'article 18 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Aux termes de l'article 18 de la Convention, les États parties s'engagent à présenter au Secrétaire général, pour examen par le Comité, un rapport sur les mesures d'ordre législatif, judiciaire, administratif ou autres qu'ils auront adoptées pour donner effet aux dispositions de la Convention et sur les progrès réalisés à cet égard. Les rapports doivent être soumis dans l'année qui suit l'entrée en vigueur de la Convention pour l'État concerné, puis tous les quatre ans, ou plus fréquemment à la demande du Comité.

Dans la décision 25/I, adoptée à sa vingt-cinquième session, le Comité, considérant qu'un nombre important de rapports des États parties n'avaient pas encore été examinés et que les informations qu'ils renfermaient risquaient de devenir obsolètes, a prié l'Assemblée générale d'approuver, à titre exceptionnel, l'organisation en août 2002 d'une session d'une durée de trois semaines au cours de laquelle le Comité tiendrait 30 séances, qui seraient exclusivement consacrées à l'examen des rapports des États parties afin de résorber le retard accumulé.

Dans sa résolution 56/229 adoptée à la cinquante-sixième session, l'Assemblée générale a pris note du nombre de rapports qui attendaient d'être examinés par le Comité et a décidé d'autoriser celui-ci à tenir, à titre exceptionnel, en 2002, une session extraordinaire d'une durée de trois semaines, qui sera entièrement consacrée à l'examen des rapports des États parties afin de rattraper le retard accumulé.

À sa vingt-sixième session, le Comité, tenant compte des critères de préférence à accorder aux États parties dont les rapports étaient en instance depuis très longtemps, de la nécessité d'accorder la priorité aux rapports initiaux et du fait qu'il est souhaitable de maintenir un équilibre, notamment géographique, lorsqu'il s'agit d'examiner les rapports, a décidé d'inviter 11 États parties à présenter des rapports à sa session extraordinaire. Tous ont accédé à cette requête.

À sa session extraordinaire, le Comité sera saisi des rapports suivants : deuxième rapport périodique de l'Arménie (CEDAW/C/ARM/2); deuxième rapport périodique de la République tchèque (CEDAW/C/CZE/2); troisième rapport périodique de l'Ouganda (CEDAW/UGA/3); troisième et quatrième rapports périodiques combinés et cinquième rapport périodique du Guatemala (CEDAW/C/GUA/3-4 et CEDAW/C/GUA/5); quatrième rapport périodique de la Barbade (CEDAW/C/BAR/4); quatrième et cinquième rapports périodiques

combinés de la Grèce (CEDAW/C/GRC/4-5); quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de la Hongrie (CEDAW/C/HUN/4-5); quatrième et cinquième rapports périodiques de l'Argentine (CEDAW/C/ARG/4 et CEDAW/C/ARG/5); quatrième et cinquième rapports périodiques du Yémen (CEDAW/C/YEM/4 et CEDAW/C/YEM/5); cinquième rapport périodique du Mexique (CEDAW/C/MEX/5); et cinquième rapport périodique du Pérou (CEDAW/C/PER/5).

Aux termes de l'article 51 du Règlement intérieur, des représentants d'un État partie assistent aux réunions du Comité lorsque le rapport de cet État est examiné; ils participent aux débats et répondent aux questions ayant trait audit rapport. Le Secrétaire général a informé les États parties intéressés des dates indicatives auxquelles leurs rapports doivent être examinés par le Comité à sa session extraordinaire.

Une réunion du groupe de travail présession est convoquée préalablement à la tenue de chaque session pour définir, à l'intention des représentants des États parties, avant les séances auxquelles leurs rapports périodiques seraient examinés, les points et les questions s'y rapportant. Le groupe de travail en vue de la session extraordinaire s'est réuni à New York du 4 au 8 février 2002. Le Comité sera saisi du rapport du groupe de travail et des documents contenant les réponses des États parties à la liste de questions soulevées lors de sa réunion (CEDAW/PSWG/2002/EXC/CRP.1 et 2 et additifs).

Documentation

Deuxième rapport périodique de l'Arménie (CEDAW/C/ARM/2)

Deuxième rapport périodique de la République tchèque (CEDAW/C/CZE/2)

Troisième rapport périodique de l'Ouganda (CEDAW/C/UGA/3)

Troisième et quatrième rapports périodiques combinés et cinquième rapport périodique du Guatemala (CEDAW/C/GUA/3-4 et CEDAW/C/GUA/5)

Quatrième rapport périodique de la Barbade (CEDAW/C/BAR/4)

Quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de la Grèce (CEDAW/C/GRC/4-5)

Quatrième et cinquième rapports périodiques combinés de la Hongrie (CEDAW/C/HUN/4-5)

Quatrième et cinquième rapports périodiques de l'Argentine (CEDAW/C/ARG/4 et CEDAW/C/ARG/5)

Quatrième et cinquième rapports périodiques du Yémen (CEDAW/C/YEM/4 et CEDAW/C/YEM/5)

Cinquième rapport périodique du Mexique (CEDAW/C/MEX/5)

Cinquième rapport périodique du Pérou (CEDAW/C/PER/5)

Rapport du groupe de travail présession [CEDAW/PSWG/2002/EXC/CRP.1 et Add. 1 (Argentine), Add. 2 (Arménie), Add. 3 (Barbade), Add. 4 (République tchèque), Add. 5 (Grèce), Add. 6 (Guatemala), Add. 7 (Hongrie), Add. 8 (Mexique), Add. 9 (Pérou), Add. 10 (Ouganda) et Add. 11 (Yémen)]

Réponses aux questions [CEDAW/PSWG/2002/EXC/CRP.2 (Arménie) et Add. 1 (Argentine), Add. 2 (Yémen), Add. 3 (Guatemala), Add. 4 (Barbade), Add. 5 (Grèce), Add. 6 (Hongrie), Add. 7 (Mexique), Add. 8 (Pérou), Add. 9 (République tchèque), Add. 10 (Ouganda)]

5. Application de l'article 22 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

L'article 22 de la Convention stipule que les institutions spécialisées ont le droit d'être représentées lors de l'examen de la mise en oeuvre de toute disposition de la présente convention qui entre dans le cadre de leurs activités et que le Comité peut inviter les institutions spécialisées à soumettre des rapports sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités. À sa session extraordinaire, le Comité sera saisi d'une note du Secrétaire général sur les rapports des institutions spécialisées sur ce sujet (CEDAW/C/2002/EXC/3).

Documentation

Note du Secrétaire général concernant les rapports soumis par les institutions spécialisées sur l'application de la Convention dans les domaines qui entrent dans le cadre de leurs activités (CEDAW/C/2002/EXC/3)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (CEDAW/C/2002/EXC/3/Add.1)

Rapport de l'Organisation mondiale de la santé (CEDAW/C/2002/EXC/3/Add.2)

Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (CEDAW/C/2002/EXC/3/Add.3)

Rapport de l'Organisation internationale du Travail (CEDAW/C/2002/EXC/3/Add.4)

6. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa session extraordinaire

Annexe

Projet d'organisation des travaux

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Lundi 5 août 2002		
568e séance		
10 heures	Point 1	Ouverture de la session
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
	Point 3	Rapport de la Présidente sur les activités menées entre la vingt-septième session et la session extraordinaire du Comité
11 heures à 13 heures	Point 5	Réunion informelle avec les organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées
15 heures à 18 heures		Réunion informelle avec les organisations non gouvernementales
Mardi 6 août 2002		
569e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Examen des rapports présentés par les États parties en vertu de l'article 18 de la Convention Mexique : cinquième rapport périodique (CEDAW/C/MEX/5)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
570e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Mexique (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Mercredi 7 août 2002		
571e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Arménie : deuxième rapport périodique (CEDAW/C/ARM/2)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
572e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Arménie (suite)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Jeudi 8 août 2002		
573e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	République tchèque : deuxième rapport périodique (CEDAW/C/CZE/2)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions d'experts et dialogue avec le Comité
574e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	République tchèque (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Vendredi 9 août 2002		
575e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Ouganda : troisième rapport périodique (CEDAW/C/UGA/3)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
576e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Ouganda (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Lundi 12 août 2002		
577e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Guatemala : troisième et quatrième rapports périodiques combinés et cinquième rapport périodique (CEDAW/C/GUA/3-4 et CEDAW/C/GUA/5)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
578e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Guatemala (suite)

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Mardi 13 août 2002		
579e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Barbade : quatrième rapport périodique (CEDAW/C/BAR/4)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
580e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Barbade (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Mercredi 14 août 2002		
581e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Yémen : quatrième et cinquième rapports périodiques (CEDAW/C/YEM/4 et CEDAW/C/YEM/5)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
582e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Yémen (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Judi 15 août 2002		
583e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Pérou : cinquième rapport périodique (CEDAW/C/PER/5)
		Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
584e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Pérou (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Vendredi 16 août 2002		
585e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Argentine : quatrième et cinquième rapports périodiques (CEDAW/C/ARG/4 et CEDAW/C/ARG/5) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
586e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Argentine (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Lundi 19 août 2002		
587e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Grèce : quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/GRC/4-5) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
588e séance		
15 heures à 17 heures	Point 4	Grèce (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Mardi 20 août 2002		
589e séance		
10 heures à 10 h 30	Point 4	Hongrie : quatrième et cinquième rapports périodiques combinés (CEDAW/C/HUN/4-5) Présentation par le représentant de l'État partie
10 h 30 à 13 heures		Questions des experts et dialogue avec le Comité
590e séance		
13 heures à 17 heures	Point 4	Hongrie (suite)
(séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier

<i>Date/heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Documentation/programme</i>
Mercredi 21 août 2002		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
15 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Jeudi 22 août 2002		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
15 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
Vendredi 23 août 2002		
10 heures à 13 heures (séance privée)	Point 4	Groupe de travail plénier
591e séance		
15 heures	Point 8	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa session extraordinaire
